

Image not found or type unknown



## rappel de charge locatives

Par **lazer1**, le **15/02/2009** à **18:25**

bonjour,j'ai reçue le compte charge au 30/09/2008 jusque la normal, j'ai aménagé le 23/05/2008 le prorata a bien été fait mais il est écrit "chauffage" dois-je le payer? Si c'est le compte c'est le solde des charges locatives au 30/09/2008!! C'est donc le chauffage de l'hiver 2007/2008? Que dois-je faire? Merci  
Cordialement